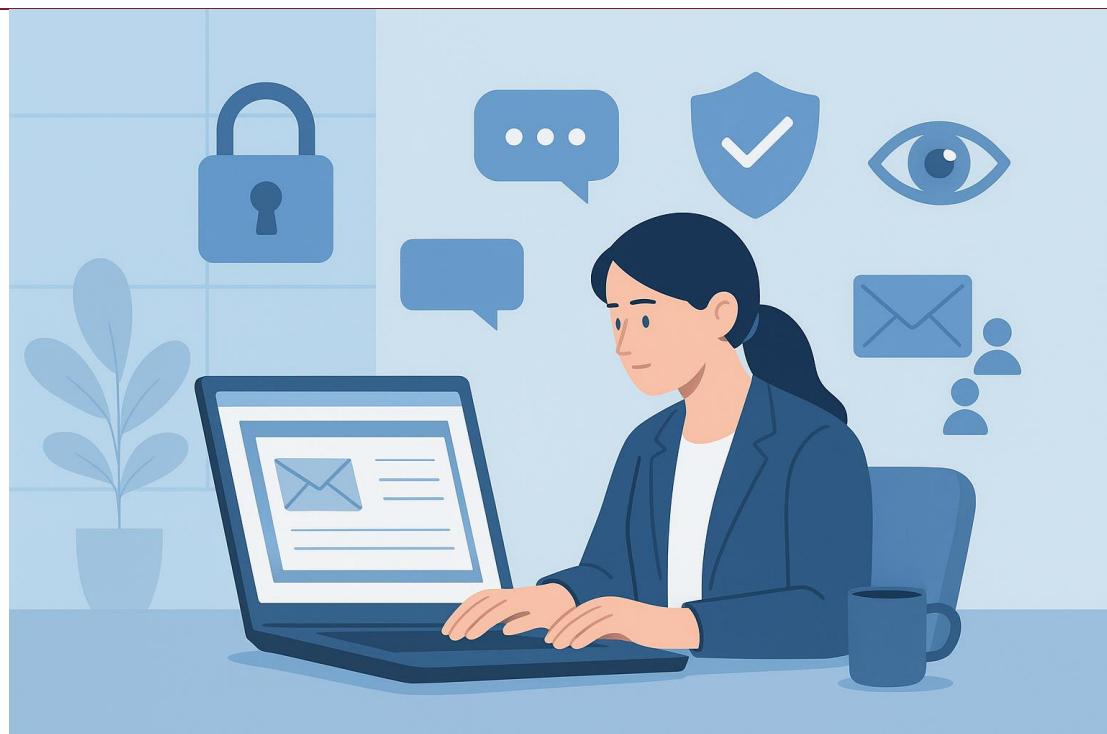


# La Gazette FO de PROMEOM



## Utiliser sa boîte mail pro

### Bons réflexes, confidentialité et... dialogue social

La messagerie professionnelle est un outil précieux à condition de savoir l'utiliser sans se mettre en difficulté. Entre règles internes, droit du travail et protection des données, quelques réflexes simples permettent d'échanger efficacement tout en respectant la confidentialité. FO fait le point sur les bonnes pratiques et le cadre légal pour naviguer sereinement dans votre boîte mail pro.

#### Ce que dit le droit

- Les salariés ont un droit d'expression directe et collective sur l'organisation et les conditions de travail, y compris via les outils numériques. ([Légifrance](#))
- Les courriels envoyés depuis la messagerie pro sont présumés professionnels, sauf s'ils sont clairement identifiés comme « Personnel/Privé » (ex. dans l'objet ou classés dans un dossier « Personnel »). ([CNIL](#))

#### Quelques bonnes pratiques

- Avant d'envoyer : vérifier l'identité des destinataires et, si besoin, utiliser la Cci pour ne pas diffuser des adresses à tout le monde. En liste de diffusion, contrôler les abonnés.
- Pour un message vers une IRP/CSE : indiquer « Représentation du personnel » ou encore « CSE » par exemple, dans l'objet et le classer dans un dossier.
- Phishing : ne jamais ouvrir de pièces jointes ou liens suspects ; vérifier l'URL au survol ; en cas de doute, contacter l'expéditeur par un canal séparé et prévenir le Pôle SI.

- Sobriété utile : objets clairs, limiter les destinataires, éviter « Répondre à tous » si ce n'est pas nécessaire
- Rappel : « aucune messagerie n'assure la confidentialité par nature » il ne faut donc pas transmettre d'éléments sensibles par e-mail hors des outils sécurisés MC2A.

#### Check-list « 30 secondes avant d'envoyer »

- Objet : explicite + tag si besoin → ex. [Représentation du personnel] / [Confidentiel].
- Destinataires : seulement les personnes concernées. Pour des envois plus larges privilégier Cci.
- Pièces jointes : s'il s'agit de données sensibles utiliser l'outil sécurisé de MC2A.
- Listes de diffusion : vérifier la composition de la liste avant de cliquer.

#### À éviter absolument

- Transférer des mails pros vers des solutions/outils non homologués par l'Association.
- Joindre des données sensibles en clair dans un e-mail classique.
- Oublier de marquer « Représentation du personnel » ou « CSE », par exemple, pour les messages vers les IRP/CSE.

#### Pourquoi FO insiste là-dessus ?

Parce que bien utiliser la messagerie, c'est à la fois **protéger les collègues, fluidifier le dialogue social** (là où il doit avoir lieu), et éviter les malentendus. Notre cap : liberté d'expression + proportionnalité des règles = un climat de travail serein.

## Manifestation

### Ce n'était qu'un début

Un grand bravo à vous ! Ce sont près de 500 personnes de la Force Ouvrière à Lyon, environ 20 000 manifestants sur l'agglomération lyonnaise et plus de 25 dans notre service mobilisé lors des journées de grève des 18 septembre et 2 octobre. Des chiffres qui témoignent de la force de notre lutte. À l'échelle nationale, ce sont plus de 500 000 personnes selon le ministère de l'Intérieur, et jusqu'à plus d'un million selon les syndicats qui ont répondu à l'appel.

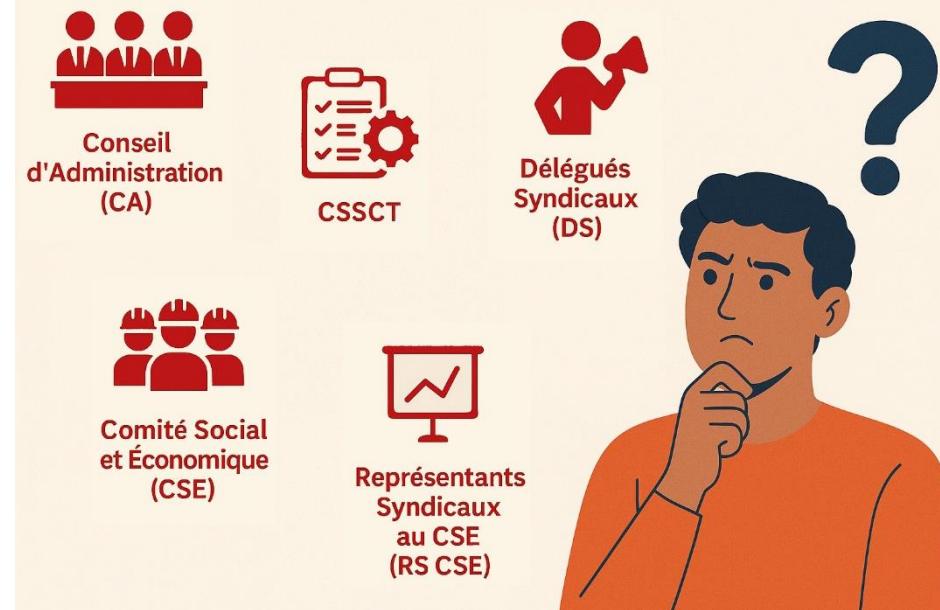
Merci à chacun et chacune d'entre vous pour cette démonstration de solidarité et de vigilance.

Mais la partie n'est pas finie : le nouveau budget présenté par le gouvernement Sébastien Lecornu (PLFSS) met en péril nos services publics, nos cotisations sociales, et notre pacte de solidarité. La Confédération FO rappelle : il faut l'abandon du budget d'austérité, une véritable revalorisation des salaires, un renforcement de la sécurité sociale et des services publics, ainsi que la justice fiscale (taxation des revenus financiers, pas de report des cotisations sociales sur les salariés).

Nous devons rester mobilisés, multiplier les initiatives dans nos entreprises, services et sur le terrain. Gardons la dynamique : portons la voix de FO dans toutes les instances, construisons un rapport de forces, et faisons entendre que nous ne laisserons pas les travailleurs payer seuls la note.

Solidarité militante !





# CA, CSE, CSSCT, DS ...

## Notre petit guide pour comprendre qui fait quoi !

Tu entends souvent parler du CA, du CSE, des délégués syndicaux, des représentants syndicaux... mais tout ça, c'est un peu flou ? Pas de panique ! On t'explique simplement qui fait quoi dans notre Service de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises (SPSTI).

### Le Conseil d'Administration (CA)

C'est l'instance dirigeante de l'association PROMEOM.

Il réunit les administrateurs représentant les employeurs adhérents, les salariés, et potentiellement des personnalités qualifiées.

Le CA fixe les grandes orientations : budget, projets stratégiques, investissements, politique générale du service...

Mais attention : les administrateurs ne gèrent pas le quotidien de l'entreprise. Ce sont eux qui nomment le Directeur Général, lequel met ensuite en œuvre les décisions du CA.

En résumé : le CA, c'est la boussole stratégique.

Le Directeur Général, c'est le capitaine qui tient la barre.

Les salariés, eux, font avancer le navire ! (à la rame)

### Le Comité Social et Économique (CSE)

Le CSE, c'est la voix des salariés dans l'entreprise.

Il est composé d'élus (titulaires et suppléants) représentant l'ensemble du personnel.

Son rôle ? Être informé et consulté sur toutes les décisions importantes : réorganisations, conditions de travail, évolution des effectifs, formation, etc.

Il est obligatoirement consulté sur les questions relatives à la santé, sécurité et conditions de travail

Défendre la santé, la sécurité et les conditions de travail (avec l'appui de la CSSCT, la commission dédiée à ces sujets).

Gérer les activités sociales et culturelles pour les salariés.

Le CSE ne décide pas à la place de la Direction, mais il doit être consulté loyalement avant toute décision importante. Il veille à ce que la voix des salariés soit entendue et que leurs droits soient respectés.

Chez FO c'est : Jeannette ZITOUNI, Agnès MICOLAUD, Coralie GIROD, Mélanie ROY, Thibault JACQUOT, Mailys POISSON, Sébastien MEDARD, Daniel RICQUES

### La CSSCT (Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail)

Sous-groupe du CSE, la CSSCT se concentre sur la prévention des risques professionnels et les conditions de travail.

Ses membres, désignés parmi les élus du CSE, vont sur le terrain, rencontrent les équipes, étudient les situations à risque et formulent des propositions concrètes pour améliorer le quotidien.

D'autres acteurs comme le médecin du travail, l'Intervenant en Prévention des Risques Professionnels ou la direction peuvent être invités à participer selon les sujets.

En clair : c'est l'instance du « mieux travailler ».

Chez FO : Sébastien MEDARD

### Les Délégués Syndicaux (DS)

Les DS sont désignées par les organisations syndicales représentatives (FO, CFDT, CGT). Ils sont les porte-parole du syndicat auprès de la Direction et assurent la défense des salariés.

Leur rôle ? Négocier les accords d'entreprise (temps de travail, télétravail, salaires, droit syndical, etc.)

Défendre les revendications portées par leur organisation.

Défendre les droits des salariés.

Transmettre les informations aux salariés, par mail, affichage, tracts, réunions, etc.

En résumé : le DS, c'est le négociateur et porte-voix du syndicat et le défenseur des salariés

Chez FO c'est : Jeannette ZITOUNI et Thibault JACQUOT

### Les Représentants Syndicaux au CSE (RS CSE)

Le RS CSE représente son syndicat au sein même des réunions du CSE, mais sans droit de vote. Il apporte le regard et les positions de son organisation, et veille à ce que le syndicat puisse suivre et contribuer aux débats.

En quelque sorte, c'est le lien entre les élus du CSE et les Délégués Syndicaux.

Chez FO c'est : Marion AUFILS

### Et les adhérents FO dans tout ça ?

Ça peut être vous !

Sans vous, aucun de ces représentants ne peut exister. Ce sont les adhérents FO qui nous donne nos mandats pour les négociations, qui définissent nos prises de position, etc.

Les élus et délégués FO sont vos relais : ils vous représentent, vous informent, vous consultent et défendent vos intérêts au quotidien.

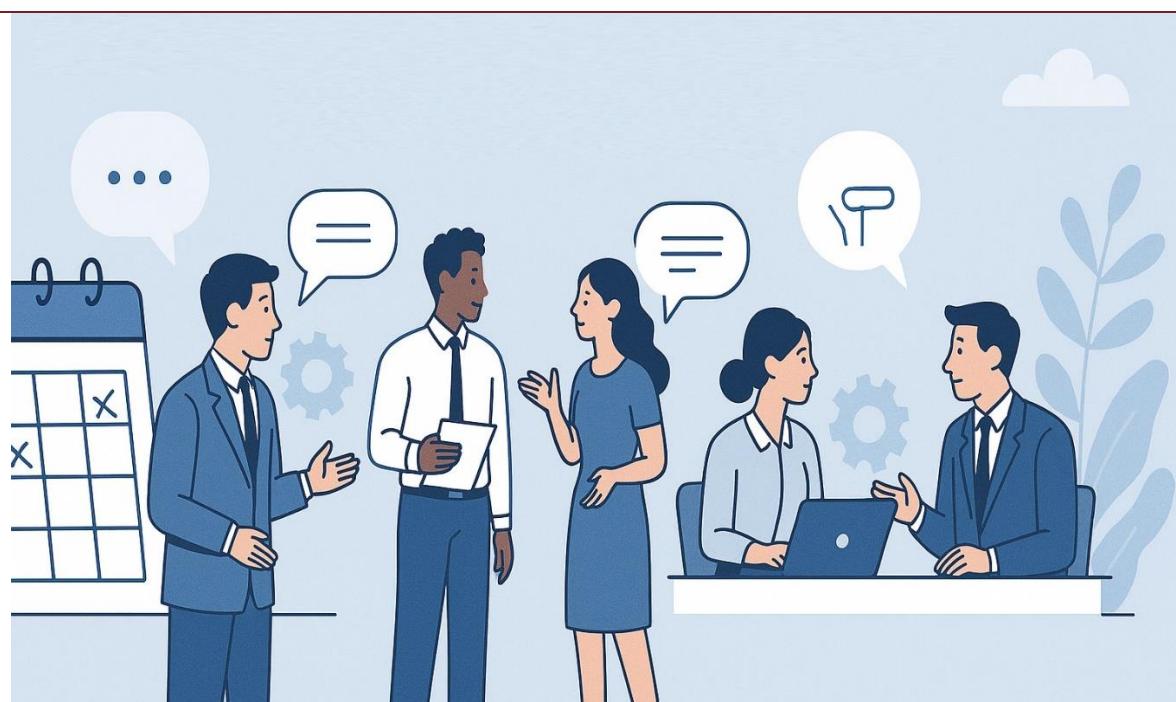
Être syndiqué, c'est participer à la vie collective de PROMEOM et peser sur les décisions qui touchent votre travail.

### FO, toujours présent dans toutes ces instances

Chez PROMEOM, FO siège et agit dans chacune de ces instances. Notre objectif est clair : défendre vos droits, améliorer vos conditions de travail et faire vivre un dialogue social constructif, mais exigeant.

Parce que comprendre « qui fait quoi », c'est aussi savoir à qui s'adresser et comment faire bouger les choses.





## Calendrier du dialogue social

Octobre- novembre 2025

### Concernant le CSE

03/10/2025 : Réunion préparatoire ordre du jour CSE [Demi-journée]  
 15/10/2025 : Réunion Commission Mutuelle et Prévoyance [Demi-journée]  
 16/10/2025 : Réunion préparatoire du CSE [Journée]  
 17/10/2025 : CSE ordinaire [Journée]  
 21/10/2025 : Réunion Commission Formation [Demi-journée]  
 03/11/2025 : Réunion préparatoire ordre du jour CSE [Demi-journée]  
 18/11/2025 : Réunion préparatoire du CSE [Journée]  
 20/11/2025 : CSE ordinaire [Journée]  
 25/11/2025 : CSSCT [1h]

### Concernant les délégués syndicaux

09/10/2025 : Réunion de négociation sur l'accord temps de travail [Journée]  
 23/10/2025 : Réunion de suivi de l'harmonisation des salaires et des rémunérations [Journée]  
 30/10/2025 : Réunion de négociation sur l'accord temps de travail [Journée]  
 07/11/2025 : Réunion de négociation sur l'accord temps de travail [Journée]  
 20/11/2025 : Réunion de négociation [Journée]

*\*L'ensemble de ses dates ainsi que leurs thématiques peuvent être amenés à changer*



## Contactez-nous !

Vous-vous posez des questions sur vos droits. ?

Vous souhaitez nous remonter des remarques où des situations de terrain qui vous questionne ?

N'hésitez pas à utiliser le formulaire de contact en scannant ce QR code ou en cliquant sur le lien. Les réponses sont anonymes par défaut.



<https://forms.office.com/e/hvGA3ASqtv> ou sur [FO@promeom.fr](mailto:FO@promeom.fr)